

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOYERS-SAINT-MARTIN

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers votants :
Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de voix « POUR » :

L'An deux mil vingt-trois et le 06 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jacques TEINIELLE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Messieurs : Michel HEU, Didier PAROIELLE, Ludovic LECAT, Ghislain CLOEZ, Gérald SCIAKY, Alain BOULANGER, Sébastien MÉNARD, Vincent SIMON, Mathieu SAINTE-BEUVE
Madame : Sophie WAGNER

Absents excusés : Messieurs : Franck FOVIAUX, Fabien DUBOIS a donné pouvoir à Michel HEU, Mathieu DOUAY
Madame Corinne LONGFILS

Secrétaire de séance : Monsieur Michel HEU

DÉLIBÉRATION N° 2023/04/20

Avis de consultation du public SAS AGRI ENERGIE VERTE demande d'enregistrement et d'épandage en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire d'OROËR, de stocker les digestats sur site et sur trois lagunes déportées sur le territoire de NOYERS-SAINT-MARTIN

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de méthaniseur sur la Commune d'OROËR. Monsieur le Maire propose que le périmètre d'épandage sur NOYERS-SAINT-MARTIN soit éloigné de 150 mètres du périmètre éloigné du captage d'eau. De ce fait, il demande que les parcelles 0008 / 0010 / 0013 / 0014 / 0006 / 0045 / 1004 / 1008 ainsi qu'une partie de la 1003 (voir surligneur) soient retirées du plan d'épandage. Concernant le stockage des digestats dans les lagunes, Monsieur le Maire suggère que celui-ci soit fait au moins à un kilomètre du village.

Monsieur le Maire soumet donc ses propositions au vote mais aucun Conseiller n'a pris part au vote. Il est donc décidé de prendre en considération les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,
Les jour, mois et an susdits,
Jacques TEINIELLE
Maire

